



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 347

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160598

**Direction en charge :** Urbanisme opérationnel

**Objet :** Quartiers Sud-Est – Centre commercial de la Palle - Acquisition d'un local commercial, 33 Boulevard de la Palle, auprès de Monsieur et Madame Fromage

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 347

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160598

**Direction en charge :** Urbanisme opérationnel

**Objet :** Quartiers Sud-Est – Centre commercial de la Palle - Acquisition d'un local commercial, 33 Boulevard de la Palle, auprès de Monsieur et Madame Fromage

□ **Rappel et Références :**

Le secteur dit « quartiers sud-est » fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans une convention signée entre la Ville de Saint-Étienne, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires. En marge des opérations de requalification résidentielle et de réaménagement d'espaces publics, un projet d'amélioration de l'activité commerciale a été engagé par la Ville de Saint-Étienne.

Cette volonté implique notamment une intervention publique sur le Centre commercial de La Palle qui connaît des difficultés de fonctionnement et dont le nombre de commerces s'est réduit régulièrement. Le bâtiment souffre d'une dégradation qui s'accroît et donne au quartier une très mauvaise image, au delà même de la vacance constatée.

Pour engager le renouvellement urbain de ce secteur, un projet a été défini sur un large périmètre intégrant le centre commercial de la Palle, le secteur de la rue Pierre Loti et un bâtiment sis 41 rue de Terrenoire.

L'aménagement de ce secteur a fait l'objet d'un projet de création d'une zone d'activités économiques artisanales et de services. Ce projet a été déclaré d'utilité publique en date du 27 Mai 2016.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne a contacté les consorts Fromage, propriétaires d'un local commercial sur le quartier de la Palle. Ils ont exprimé leur souhait de vendre leur bien. Il s'agit du local occupé par un snack, "le Temps d'un Délice".

□ **Contenu :**

Un accord amiable est intervenu avec les consorts Fromage qui acceptent de céder leur local commercial. Il s'agit d'un bien situé 33 Boulevard de la Palle, parcelles cadastrées HN 46 et HN 47, lot n°2 représentant une superficie de 70 m<sup>2</sup> en rez de chaussée et de la même superficie en sous sol.

Le prix a été arrêté à la somme de 48 000 euros. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine du 17 Mars 2016, auquel s'ajoute une indemnité de réemploi de 5800 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 48 000 euros dont TVA :  
(acquisition) +5800 € de réemploi + 2000 euros (frais de notaire)
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	55 800 €					
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- décider l'acquisition des biens précités suivant les conditions définies dans la promesse de vente dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte notarié en l'Étude de Maître Teyssier, Notaire à Saint-Étienne (Loire).

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> chap 21 article 2118 – opération 2014 ANRU 10 022
<b>Résultat du vote :</b> 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>